

Histoire de la famille Duparc transmise par Bernard Paul Duparc reprenant un texte rédigé par Pierre Duparc

**Pierre DUPARC
UNE FAMILLE**

La Savoie est le berceau de notre famille. En effet, les seize générations connues se succèdent dans la région qui s'étend du Salève au Semnoz, de Genève à Annecy. La lignée apparaît et se maintient depuis plus de 400 ans, du XIV^{ème} au XX^{ème} siècles, le long d'un axe d'une trentaine de kilomètres entre ces deux villes. Aucun de nos ancêtres qui ne soit né dans cette région, et même qui n'y ait vécu. Tous ont été baptisés dans la foi catholique en l'une de ces églises : Saint-Iean-Baptiste d'Arbusigny, Saint-Pierre de Choisy, Saint-Martin de la Balme-de-Sillingy ou Saint-Maurice d'Annecy. Rares sont les membres de branches latérales qui s'en éloignent. Il existe cependant d'autres familles en Savoie dont la parenté avec la nôtre ne peut être établie.

Quels sont les sites où vécurent nos ancêtres ? D'un côté, au nord-ouest, s'étendent devant eux les hautes terres de l'avant-pays alpin, qui moutonnent jusqu'au Rhône en aval du lac Léman ; des dépôts morainiques ou des alluvions par-dessus la mollasse y rehaussent l'altitude à 600 et 800 mètres. Les sommets de chaînons isolés, qui se détachent et prennent l'allure de petites montagnes, leur furent familières : la Mandallaz ou montagne de la Balme, atteignant 900 mètres, le Vuache ou montagne de Chaumont, 1100 mètres ; le Salève surtout, allongeant sa crête d'une dizaine de kilomètres à 1300 mètres d'altitude. De l'autre côté, au sud-est, leur horizon était limité par le rebord des Préalpes. Des falaises calcaires ou des pentes raides et boisées se dressent brutalement à plus de 1000 mètres au-dessus de l'avant-pays : Parmelan (1830 m.) et Mont-Veyrier (1290 m.) de l'autre, qui encadrent la trouée du lac entourée de sommets plus élevés, comme la Tournette (2350 m.). Dans tout l'avant-pays, les sommets sont riches en bois et pâturages ; à l'est, sur le plateau des Bornes, des croupes infertiles portent des bois noirs ou des marécages; mais à l'ouest, on trouve des sols plus riches et de bonnes expositions, avec des rivières comme les Usses ou le Fier, qui creusent leurs vallées.

Annecy au sud, à 400 mètres d'altitude seulement, n'échappe pas au caractère un peu rude du climat, malgré l'atténuation qu'y apporte le lac. Ce fut la petite capitale de nos ancêtres. Ils y habitèrent assez tard, mais ils y vinrent souvent, dès le XV^{ème} siècle. Dès le XVII^{ème}, ils y eurent au moins une maison.

La ville, surplombée par le château des comtes de Genève et installée le long des Thioux, voies d'eaux émissaires du lac, avait une activité industrielle notable ; mais elle était aussi un lieu de passage, au débouché d'une cluse préalpine menant aux cols franchissant les Alpes. D'ailleurs nos ancêtres, qui semblent avoir été jusqu'à la fin du XVII^{ème} principalement des éleveurs de chevaux, habitèrent presque toujours à proximité des grandes voies de communication, en particulier sur la route de Genève à Chambéry, qui conduit par le Dauphiné vers le midi de la France.

Dans ce cadre, et des siècles lointains du Moyen-Âge, n'émergent que peu de personnages : un dans la deuxième moitié du XIV^{ème} siècle, deux au XV^{ème} siècle. Encore les liens entre eux et leurs successeurs ne sont-ils pas établis avec une certitude absolue. Un maillon semble manquer à cette chaîne. En revanche, depuis le début du XVI^{ème} siècle, la filiation est parfaitement établie et les renseignements sont plus nombreux. Les premières mentions ouvrent toutefois des perspectives sur le mystère des origines, cette hantise des historiens ; elles livrent l'explication probable du nom de famille; elles désignent l'endroit où des ancêtres inconnus ont pu faire un long séjour, qui, suivant l'expression, se perd dans la nuit des temps.

Quand la brume se dissipe

La première scène se passe en 1372, au château de Mornex (commune de Monnetier-Mornex, arrondissement de Saint-Julien) qui domine la rive gauche de l'Arve, à l'extrémité septentrionale du Salève. La forteresse est sur une éminence, une croupe séparée de la crête du Petit-Salève par un vallon, à 620 mètres d'altitude. C'est une position stratégique, à la frontière de la seigneurie du Faucigny, au débouché de l'Arve vers Genève distante seulement d'une dizaine de kilomètres. Aussi les guerres, en particulier celle de la maison de Savoie contre Genève en 1589-1590, n'en laisseront que des ruines ¹. C'est aussi le centre d'un mandement, d'une châteltenie des comtes de Genève, comprenant des paroisses échelonnées sur le versant oriental du Salève : Esery, La Muraz, Arbusigny, Le Sappey.

Un vice-châtelain du comte de Genève, Amédée III, y réside alors : Rolet de la Grange. C'est lui qui voit venir, un jour de l'été 1372, descendant de son cheval, « Mr Dou Parc », qui lui verse à titre de subside la somme de neuf sous. Le visiteur n'est que l'un des 283 contribuables « faisant feu » dans la châteltenie, c'est à dire y habitant ; mais c'est l'un des notables, car la plupart des versements sont de trois à six sous, suivant la capacité de chacun, « le fort portant le faible ». Il s'agit de sous lourds, dont un seul correspond à plusieurs journées de travail artisanal. La scène est rapportée dans un gros rouleau de parchemin formé de plusieurs peaux de mouton bien découpées et poncées, puis cousues bout à bout.

1) Louis BLONDEL, Anciens châteaux de l'ancien diocèse de Genève, 1956, pp.94-99.

Ce rouleau est l'enregistrement fait à Annecy, l'année suivante, après vérification par les contrôleurs des comptes ².

Mais pourquoi le paiement de ce subside ? « Mr Dou Parc » le doit en vertu de l'aide féodale généralement appelée « aide aux quatre cas », c'est à dire en cas de chevalerie du fils du comte, ou du mariage de sa fille, de rançon de guerre ou de pèlerinage en Terre Sainte. En 1372, le subside est exigé par le comte Amédée III à l'occasion des fiançailles de sa fille Catherine avec Amédée de Savoie-Achaïe. Ainsi doit-on à la pression fiscale (déjà!) l'apparition du premier ancêtre dénommé et connu (même si un maillon de cette chaîne va manquer aussitôt après son début, comme nous le verrons).

Que peut-on ajouter sur ce personnage ? Sa naissance, pour commencer, doit être reportée avant 1350, car en 1372 « il fait feu », c'est-à-dire qu'il est indépendant de ses parents, chef de famille, probablement marié. On peut aussi préciser l'emplacement de ce feu (de sa maison) dans la châtelainie de Mornex. Car c'est dans la paroisse d'Arbusigny que se trouve le lieu-dit « Le Parc »; et c'est dans cette paroisse qu'habitent ses descendants probables aux XV^{ème} siècle.

Faisons donc la connaissance de ceux-ci.

Le 10 juillet 1482 « Mermet de Parcu » vient dans la maison de Richaud Gras, un riche paroissien d'Arbusigny. Ce dernier veut fonder une chapelle dans l'église de ce lieu et faire son testament ; aussi a-t-il appelé son ami Mermet pour lui servir de témoin. C'est ce que révèle le testament du fondateur, un parchemin conservé aux Archives de la Haute-Savoie ³.

En 1487, le même personnage « Mermetus de Partu » (sic) « parrochie Arbusignici », se rend à Annecy, au début d'août semble-t-il. En effet, il est en désaccord avec l'hôpital de cette ville, situé à côté de l'église Notre-Dame, qui lui réclame une rente annuelle de quinze sous.

Les syndics et le conseil de ville d'Annecy sont saisis de l'affaire qui semble assez complexe ; le secrétaire de ville essaie d'en donner un résumé dans le premier des gros registres contenant les délibérations du Conseil de Ville ⁴.

La rente avait été constituée par le père de Mermet, également dénommé Mermet, mais les versements avaient été interrompus par la faute des recteurs de l'hôpital, qui ne l'avaient pas réclamée, et surtout parce que Mermet le père « foris patram diu steterit », vécut longtemps hors de la patrie.

Quant à Mermet le fils, qui n'était pas l'héritier de son père et avait seulement la possession de ses biens, il refusait de payer.

On ne sait comment se termina cette affaire. Mais on peut en tirer plusieurs conclusions.

2) Pierre DUPARC, Le Comté de Genève, Genève 1955-1978, p.441.

3) Archives 1 E 16, pièce 4.

4) Archives de la ville, tome 1, folio 496.

Constatons d'abord l'existence de trois personnages originaires d'Arbusigny, portant la même appellation. Le premier, né avant 1350 et mort après 1372, a peut-être eu exactement la même dénomination que les suivants, si le « Mr » des subsides est une abréviation à développer en « Mermetus ». Le deuxième personnage, absent ou mort bien avant 1487, était né avant 1440, puisque son fils était majeur en 1482 ; mais il peut difficilement être le fils du premier, et un maillon pourrait nous manquer. Le troisième en revanche est le fils du second ; majeur en 1482, il était né probablement avant 1460.

On ignore ensuite pour quelle raison le père a quitté sa « patrie ». De 1465 à 1491, cette patrie était l'apanage de Genevois, qui appartenait au comte Janus, fils du duc Louis de Savoie. La région, comme le reste de la Savoie, était agitée de troubles incessants dus en partie à la faiblesse du duc Amédée IX, puis à la minorité du duc Philibert Ier. Ces troubles étaient aussi liés aux ambitions du roi de France Louis XI, et aux incursions des Valaisans après la défaite du duc de Bourgogne Charles le Téméraire.

L'affaire de la rente permet d'avancer une hypothèse. La rente est un instrument de crédit important à l'époque car le prêt est interdit par l'Église. La rente vendue par Mermet est une rente assignée sur ses biens, c'est-à-dire une rente annuelle, qu'il s'engage à payer parce qu'il a reçu en échange un capital. Ce capital n'est en principe pas remboursable, alors que pour le prêt il y a versement d'annuités et remboursement obligatoire. On peut estimer que la rente a été assignée « au denier vingt » environ du capital versé (estimation normale pour l'époque), soit à 5% ; le capital reçu par Mermet serait donc de $15 \times 20 = 300$ sous, soit quinze livres. Si on met son départ en relation avec la constitution d'une rente qui lui fournit une somme d'argent liquide, sans exclure d'autres opérations possibles que nous ne connaissons pas, on peut penser qu'il partit pour faire des affaires. Mais quelles affaires, quel négoce ? Achat ou vente de chevaux, ou encore transport de marchandises ? Nous l'ignorons.

Les trois personnages qui apparaissent au XIV^{ème} et XV^{ème} siècles sont en rapport étroit avec un toponyme. A Arbusigny, au nord-ouest du village, est encore situé actuellement le lieu-dit « Le Parc », et le cadastre de 1730 indique un mas de ce nom, aux parcelles 129 à 155, avec deux maisons.

Mais doit-on considérer la dénomination « du Parc » comme un patronyme, ou comme une simple localisation, une précision topographique venant compléter la mention de la paroisse ? Dans ce dernier cas le « Mermet » qui se transmet d'un père à son fils au XV^{ème} siècle, remonte peut-être au XIV^{ème} siècle si on développe « Mr Dou Parc » en « Mermet Du Parc », et serait le véritable patronyme.

Il faudrait aussi prendre en compte un « M. du Part » qui est cité en 1544 comme novice au couvent des dominicains d'Annecy ⁵. Mermet est-il un nom ou un prénom ? Voici un nouveau problème.

Les philologues font venir Mermet, fréquent en Savoie comme nom de famille, tantôt du nom de saint Anselme, donnant par dérivation Ansermet, puis Mermet ; tantôt d'un sobriquet: « minimus », le petit ⁶. Mais deux remarques s'imposent ; d'abord, l'hérédité des prénoms dans une famille a été longtemps pratiquée ; d'autre part, il n'est pas sûr qu'en Savoie, du moins au XIV^{ème} siècle, les noms de famille aient déjà été fixés.

Quant au toponyme « Parc », qui est de toute manière à l'origine du nom de famille, quel en est le sens ? Une étude philologique qui soit en même temps historique et juridique fait malheureusement défaut. Le mot, qui apparaît au VIII^{ème} siècle, semble d'origine germanique. Mais les auteurs de dictionnaires historiques et étymologiques (Du Cange, Wartburg, Niemeyer, Dauzat) ne sont pas d'accord sur sa signification exacte. En dehors des sens spéciaux et tardifs, comme parc d'agrément ou verger, on y voit cependant d'une manière générale un espace clos, soit une réserve de bêtes sauvages, soit le domaine de bêtes domestiques, moutons ou autres. La Vie d'Alcuin, au début du IX^{ème} siècle, comme la loi des Thuringiens, mentionnent le « parc us auquarum », le parc aux juments. A Arbusigny, son emplacement sur les flancs du Salève se trouve à 800 mètres d'altitude, offrant des vues lointaines sur le plateau des Bornes et la vallée des Arves ; des pâturages s'étendent au dessus des forêts. Ce fut donc un endroit clos ou interdit, distinct des pâturages communaux, et destiné à l'élevage. Mais sur ces pentes « Le Parc » n'était pas l'endroit où paissaient des troupeaux de vaches laitières. C'était un site aménagé pour un élevage particulier, celui des chevaux.

Le besoin en chevaux a été en effet jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle d'une importance que l'on imagine difficilement : pour la circulation des voyageurs et des marchandises, tout au long de ces grandes voies de circulation qui traversaient la Savoie, avec un trafic local et international ; pour la conduites de guerres, également, qui ont maintenu jusqu'au XX^{ème} siècle des réquisitions militaires. A titre d'exemple, relevons juste un renseignement que nous livre un « nouveau péage » du Pont d'Arve, aux portes de Genève : en 1338 il enregistre le passage de 100 chevaux venant de Lombardie par le col du Simplon, chevaux de guerre dont la France a besoin pour la guerre contre les anglais ⁷.

5) Archives de la Haute-Savoie, E 446.

6) Ch.MARTEAU, Etude sur les anciens noms d'Annecy et de ses environs, 1944 ; et DAUZAT, Les noms de famille de France, 1945.

7) Pierre DUPARC, Le Comté de Genève, p.571.

Il faut cependant ajouter deux remarques à propos du patronyme en rapport avec un parc. D'abord, quelle est la nature et l'origine de cette relation ? La famille a-t-elle tiré son nom d'un parc déjà existant, où elle s'est installée ? Ou bien, bien au contraire, a-t-elle créé un parc, en en prenant le nom seulement par la suite ? Nous inclinons plutôt pour la seconde hypothèse.

La deuxième remarque est d'ordre paléographique. Les erreurs dans la consonne finale du mot parc sont fréquentes et régulières. Au Moyen Âge, et même jusqu'au XVIII^{ème} siècles, les lettres C et T furent difficiles à distinguer à la fin des mots. Aussi trouve-t-on des formes « De Partu », ou « Dupars », « Dupart » jusque dans des lettres de bourgeoisie de 1709, sans qu'il y ait de doute sur la filiation et l'identité.

La brume pourra-t-elle jamais être complètement dissipée ? Pour le Moyen Âge nous avons déjà fait allusion à la fixation tardive des noms de famille. Il y a surtout une absence cruelle de documents. Les guerres soutenues par les comtes de Genève au cours du XIV^{ème} siècle autour de la cité épiscopale, les troubles dus à la réforme protestante, et surtout les ravages que causèrent les Bernois, qui firent suite, en sont la cause. Il est douteux que beaucoup d'autres précisions puissent être trouvées pour la période antérieure au XIV^{ème} siècle. Il faut en prendre son parti.

Pour fuir les hérétiques

Le 20 décembre 1544, « Pierre du Parc de Choysye » se rend dans la paroisse voisine de Cheptonex, actuellement Sallenôves, à une lieue de chez lui. Le notaire Joffray l'attend, car messire Revillard, prêtre, a demandé à son ami Pierre d'être son témoin dans un acte de partage de familles ⁸.

« Le Parc » d'Arbusigny est en effet abandonné au début du XIV^{ème} siècle, et aucun membre de la famille n'y sera jamais plus mentionné. C'est à Choisy, à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest en s'éloignant de Genève, et à une quinzaine de kilomètres seulement d'Annecy, qu'on va retrouver la descendance des Mermet. Choisy est encore situé entre 600 et 700 mètres d'altitude, à peine moins haut que « Le Parc », mais sur le versant occidental de la montagne de Mandallaz, qui ferme le bassin du lac d'Annecy. Pierre est né vers 1500, et meurt entre 1555 et 1560. Le dénombrement de 1561, établi pour percevoir la gabelle du sel, indique en effet qu'il est mort, laissant une veuve et trois enfants. Voici ce qu'en écrit le percepteur: « Prenant sel au grenier d'Annecy. Choisy au 27 avril 1561, Pernette, veuve de Pierre du Parc, Berthe, fille dudit du Parc, Claude du Parc, moindre agé de 5 ans, ung aultre

8) Archives de Haute-Savoie, fonds Marlioz,

Claude du Parc, demorant a Mersier" ⁹. Depuis ce Pierre, la filiation est établie avec certitude et sans lacune, dans des actes notariés ou par des actes de l'état civil.

Pierre est donc établi à l'âge d'homme, c'est-à-dire après 1520, et avant 1544. Pour quelle raison ? Il ne s'en est pas expliqué devant l'histoire, mais l'histoire parle pour lui. Il suffit en effet d'évoquer les événements politiques, militaires et religieux qui agitent la région de Genève entre ces dates. Certes Choisy fait partie, comme Arbusigny, du comté de Genevois, cet apanage créé par le duc de Savoie en 1514 pour son frère Philippe avec Annecy comme capitale ; cette situation a évité à la région d'être directement impliquée dans la guerre entre la France et l'Empire, et d'être soumise à la même occupation française que le reste de la Savoie, de 1536 à 1559. Mais d'autres événements graves se passent à Genève et dans les environs. L'émancipation de la cité et les accords de combourgeoisie avec Fribourg et Berne, en 1526, amènent le duc de Savoie à masser des troupes autour de Genève en 1527. Suivent quelques années d'incertitude et de troubles, puis en 1535, Farel impose ses vues et la célébration de la messe est suspendue à Genève. L'exode des catholiques commence. L'évêque quitte la cité pour Annecy en février 1536, et au cours de l'année les Bernois s'emparent du pays de Vaud, du pays de Gex et du Genevois du nord jusqu'au Salève et au Vuache. La ville même d'Annecy s'inquiète et complète son système défensif ¹⁰. Or Arbusigny, faut-il le rappeler, n'est qu'à une dizaine de kilomètres de Genève.

Pierre choisit donc de s'éloigner pour protéger sa personne, sa foi, ses biens. Dans quelles proportions ? Personne ne le sait. D'autres membres de sa famille ont-ils choisi d'autres chemins ? En tous cas des personnages portant le même patronyme ont vécu dès le XVII^{ème} siècle dans la région de Saint-Julien; l'un d'eux s'est même établi à Genève au XVIII^{ème} siècle et y a fait souche. Il y eut ainsi un Louis-Claude Duparc, géologue, professeur à l'Université et membre du Grand Conseil, qui écrivit une « Monographie du lac d'Annecy » en 1895 ¹¹.

Claude l'aîné est probablement le seul descendant, le seul fils de Pierre Duparc à faire souche. Dans le dénombrement de 1561 on indique qu'il est absent de Choisy et habite Marsy. Peut-être est-il issu d'un premier mariage; en tous cas à cette date il est majeur et indépendant, ce qui placerait sa naissance avant 1540. Marsy, où il s'installe avant 1651, est un lieu-dit isolé sur la paroisse de la Balme de Sillingy, à quelques kilomètres seulement de Choisy. Est-ce une propriété de son père, ou de sa mère ? En tous cas, après la mort de ses parents, Claude ne revient pas à Choisy et il concède toutes les propriétés qui s'y trouvent, deux maisons et des terres, « à demi-fruit », selon l'expression d'usage.

9) Archives de Savoie, SA 1953, folio 6

10) Pierre DUPARC, La formation d'une ville, Annecy jusqu'au XVI^{ème} siècle, 1973, p.49-53.

11) Renseignement fourni par Germaine Duparc, professeur à Genève, en 1979.

Un acte du 13 mars 1577 précise les obligations de son métayer pour trois années renouvelables : « fidèlement labourer et cultiver les terres comme bon père de famille, faire manger les pâturages (...) et entretenir en bon état les maisons ». Claude paiera « les journées du couvriseur », mais se réservera la jouissance exclusive de sa vigne de Planta, que le métayer devra soigner ¹².

En 1578 « Claude, fils de feu Pierre Dupart, paroisse de Choisy », vient à la Balme de Sillingy pour le mariage d'un autre Claude Duparc avec la fille du notaire Béard.

On ignore le lien de parenté entre ces deux Claude; mais Claude fils de Pierre se porte caution pour le paiement de 60 florins d'augment de dot ¹³.

Qui furent donc, en définitive, ces deux principaux personnages de la famille, Pierre et Claude, au XVI^{ème} siècle ? Sur leurs activités, leurs ressources, leur condition sociale, il faut se contenter d'un petit nombre de renseignements. Leur foi catholique s'est maintenue, malgré le voisinage de Genève et la réforme protestante toute proche ; ils conservent des relations avec le clergé local. Ils ont dans ces campagnes l'apparence de notables. Quant à leurs ressources, les tribulations du début du siècle – l'exode, le départ d'Arbusigny – ne les ont pas fait disparaître ; ou du moins, ils ont su y parer rapidement.

Ils ont des propriétés assez importantes (on ne peut préciser davantage) sur les paroisses de Choisy et de la Balme de Sillingy. Ils surveillent avec soin leur exploitation, en ayant recours au besoin à des métayers. Ont-ils conservé en outre l'activité d'éleveurs de chevaux ? Cela, nous l'ignorons, mais nous savons que leurs successeurs ont continué (ou repris) l'élevage au XVII^{ème} siècle.

Le dernier né du XVI^{ème} siècle, Jean, fils de Claude, n'est guère pour nous qu'un nom. Il naît à une date imprécisée, vers 1580, abandonne Marsy après la mort de son père et revient dans la propriété de Choisy ; c'est là en effet que naît, dans les premières années du XVII^{ème} siècle, son fils Catherin. Il meurt probablement peu après. Les deux invasions de la Savoie par Henri IV, en 1597 et 1600, ne l'ont probablement guère troublé, car l'apanage détenu par les princes de Genevois-Nemours conserva une certaine indépendance. En revanche, il eut à redouter les épidémies de peste qui sévirent en Savoie à la fin du XVI^{ème} et au début du XVII^{ème} siècle. Peut-être celles-ci expliquent-elles ses changements de résidence ou même éventuellement sa mort précoce.

De nouveau le cheval

Lettre apocryphe, envoyée d'Annecy en janvier 1642:

« Me voici donc, moi Catherin fils de Jean, installé à Annecy au moins

12) Archives Haute-Savoie, E 904, fol.72-73. 13) Archives Haute-Savoie, E 905, fol.67-71.

pour l'hiver. Reviendrai-je ensuite dans ma maison de Choisy, où je suis né, à quatre lieues d'ici ? Je suis bien toujours, comme on dit « Catherin le maréchal de Choisy », mais les chevaux et les bêtes que je possède, je les ai données à microist depuis quatre ans déjà ; le contrat de cheptel a été rédigé par maître Saige, notaire ¹⁴. Je peux ainsi continuer l'élevage tout en venant ici en ville, ou ailleurs, pour louer ou vendre mes chevaux. Il me faut maintenant penser à mon mariage, fixé au 27 février prochain : j'épouse Claude Goddet, la fille de maître Gaspard le drapier. C'est à l'église paroissiale de Saint-Maurice, près du château, que messire Desservettaz, le curé, nous donnera la bénédiction nuptiale. Mes témoins seront Claude de Parens, Pierre et Maurice Descotes."

De ce mariage un premier fils, Pierre, naît à Annecy le 20 décembre 1642. Il meurt le 24 avril 1681 sans laisser de postérité. Après cette naissance Catherin quitte Annecy, où il ne séjournera plus guère. Il ne retournera pas non plus à Choisy, qu'il semble avoir vendu, et qui est abandonné définitivement par la famille. Il achète maison et terres en un lieu appelé Sublessy, sur les paroisses de Sillingy et de la Balme de Sillingy. C'est là que naîtra en 1648 son second fils, qui fera souche ; le 30 août de cette année est en effet baptisé, dans l'église de la Balme, Catherin-François, ainsi appelé du nom de son oncle et parrain Catherin Godet et de sa marraine Françoise Thusy.

Sublessy, au milieu du XX^{ème} siècle, se réduit à quelques maisons isolées le long d'une route déserte au pied du crêt du Bornachon ; à peine un hameau, au loin de la commune de Sillingy. A 600 mètres d'altitude, ces hautes terres de l'avant-pays ouvrent sur un vaste horizon de pâturages, de buttes boisées, avec, un peu plus bas, des cultures diverses. Rien ne bloque la vue, les Préalpes du Bassin d'Annecy sont au loin, l'air est vif. Et surtout un grand calme y règne. Comment imaginer qu'une circulation importante ait pu animer ces lieux ?

Sublessy, pourtant, avec son ancienne chapelle de Notre-Dame du Puy, fut pendant des siècles sur le trajet d'une des principales routes de Savoie, et connut alors un trafic international. Là passait, du Moyen-Âge au XVIII^{ème} siècle, la grande voie de Chambéry à Genève par Rumilly et Hauteville. De Chambéry arrivaient voyageurs et produits venant d'Italie par le Mont-Cenis, ou de la basse vallée du Rhône et du Midi par Grenoble ; ils se dirigeaient vers Genève, la Suisse et l'Allemagne méridionale, en croisant le courant d'échanges contraire. Au début du XVII^{ème} siècle, peu avant l'arrivée de Catherin, cet itinéraire prend une importance particulière pour la Savoie ; en effet, par le traité de 1601, le duc Charles-Emmanuel a dû céder à la France ses possessions sur la rive droite du Rhône, et perd ainsi une autre route reliant Chambéry à Genève par Seyssel.

14) Archives Haute-Savoie, E 670, fo1.342 en déficit.

Dans ces conditions, Sublessy, situé en un point élevé de la route atteint de part et d'autre par une rude montée, dans une région peu habitée, pouvait constituer un lieu privilégié d'étape, de relais et d'élevage.

C'est donc en ce lieu que les deux Catherin, le père et le fils, exercèrent leur activité pendant toute la deuxième moitié du XVII^{ème} siècle. Activité de « maréchal » d'abord ; Catherin le père sera « Maréchal de Sublessy », après avoir été temporairement « Maréchal de Choisy ». Catherin-François le fils sera « Maréchal de Sublessy » à la suite de son père.

Mais qu'entend-on au juste par cette dénomination, dont on ne connaît plus guère aujourd'hui que deux aspects extrêmes, « Maréchal de France », ou « maréchal-ferrant » ? Le maréchal était, avant l'époque contemporaine, tantôt le titulaire d'une charge publique, tantôt un homme exerçant une profession privée. Dans tous les cas, c'était l'homme du cheval, mais sa profession comportait des aspects très variés. Il s'occupait bien sûr, comme le faisaient les Catherin, de l'élevage et de la commercialisation, vente ou louage des chevaux. Mais il pouvait aussi assurer certains transports. Enfin, il avait nécessairement la pratique de l'art vétérinaire. Mais les nombreux actes qui concernent Catherin-François le mentionnent de surcroît sous le nom de « maréchal et hôte de La Combe (de Sillingy) ou de Sublessy ». Or la profession d'hôte – qu'il ne faut pas confondre avec celle d'aubergiste, qui existe aussi à l'époque – n'est pas moins complexe.

L'hôte a certes pour tâche d'héberger des voyageurs, surtout ceux venus de pays lointains, mais aussi, et peut-être même surtout de protéger leurs marchandises. A titre d'exemple, reprenons ce que déclare un « Dictionnaire du commerce » de l'époque : « Draps de Romans, ratines de Crest et de Valence, étamet et toutes sortes de draps et serges du Languedoc, passent tout le long de l'année du Dauphiné à Genève ». En sens contraire « des toiles d'Allemagne » (c'est-à-dire de Suisse) descendent vers le Midi. En outre les Genevois vont porter aux foires de Zurzach, grand marché de Suisse orientale, des produits ramenés du Midi : « articles du Levant, coton brut, huile d'olive, safran de Provence, savon de Marseille »¹⁵. Dans ces conditions, combien de chevaux ou de mulets bâtés ont dû passer à Sublessy ! Faute de péage, on ne peut malheureusement pas le préciser. Probablement des milliers certaines années. Et parmi eux, combien ont dû s'y arrêter pour une nuit !

Maintenir une étape où voyageurs et marchandises sont en sécurité, offrir le gîte et le couvert, élever des chevaux, fournir le relais ou la remonte en chevaux et mulets ne sont donc pas les seules activités de nos Catherin. L'hôte, suivant une

15) PIUZ, Le commerce de Genève au XVI^{ème} siècle; 1964, p.158-160, 257, 335.

tradition médiévale qui se perpétue, peut aussi jouer le rôle de courtier, d'intermédiaire dans les transactions sur les marchandises entreposées, ou encore en prendre à son compte. Des actes, malheureusement trop rares en cette matière, montrent Catherin-François investissant des sommes importantes dans des affaires ; ainsi en 1706 il prête 400 florins pour six ans à un marchand, Eustache Chappet, Bourgeois d'Annecy, au taux de 5% ¹⁶. Relevons, pour en terminer avec cette profession d'hôte, qu'elle était fort considérée en Savoie : des membres de la noblesse pouvaient même la pratiquer sans déroger.

Catherin-François épouse le 15 décembre 1671, à l'âge de 23 ans, la fille d'un Bourgeois d'Annecy, Anthoïna Vivet. La bénédiction nuptiale leur est donnée en la même église Saint-Maurice où Catherin le père l'avait reçue vingt-neuf ans plus tôt ¹⁷. Les époux font leur testament dans leur propriété de Sublessy le 17 août 1706, en présence de huit témoins et du notaire Dusrone qui reçoit l'acte ¹⁸. Dans leurs dernières volontés, ils demandent des messes pour le repos de leurs âmes et élisent sépulture au cimetière de Sillingy. Puis ils procèdent à différents legs : 70 florins à leur fille Marie, femme de Jean Mugnier, en plus de la dot qu'elle a reçue par contrat de mariage ; 1800 florins à chacun de leurs plus jeunes fils, François-Maurice, né vers 1690, Jean-Antoine, né en 1690, et Gaspard, né en 1694. Mais ils désignent comme héritiers, pour l'ensemble de leurs biens, déduction faite des legs précédents, leurs deux fils François, né en 1683, et Claude, né en 1686. Catherin-François meurt quelques jours plus tard, le 25 août 1706.

Notables de campagne et Bourgeois d'Annecy

Au début du XVIII^{ème} siècle, les fils de Catherin-François vont se disperser et adopter des modes de vie très divers. Mais en tous cas, aucun ne se consacrera plus au cheval, à son élevage ou à son utilisation. Catherin-François semble déjà avoir abandonné son métier de maréchal et d'hôte à la fin de sa vie, pour administrer des biens qui en faisaient un riche propriétaire foncier.

Indiquons brièvement les divergences des différentes branches :

François, l'aîné, né en 1683, mort en 1763, est désigné comme syndic de Sallenove et procureur de cette communauté ; il n'a que deux fils restés sans descendance masculine.

Claude, second héritier de Catherin-François, né François en 1686 Sublessy, mort en 1778, sera l'ancêtre de notre lignée. Nous y reviendrons plus longuement.

16) Archives Haute-Savoie, Tabellion d'Annecy, T.II, fol.51.

17) Archives communales d'Annecy, Registre des mariages.

18) Archives Haute-Savoie, Tabellion d'Annecy, 1706 T .II, fo1.51-52.

(ajout de Maryse Dupont : Duparc François est décédé le 4 avril 1755 Sillingy et sa

femme Claudine Pillet le 23 février 1763 à Sillingy. Leur fils François épouse Françoise Dupont, fille de Jean et Blandin Charlotte et leur fils Claude, ce sont les ancêtres des Duparc de Sallenôves)

François-Maurice entre chez les Franciscains, serait mort capucin à Crémone ¹⁹. Jean-Antoine, d'abord « praticien » à Annecy (c'est-à-dire juriste), devient trésorier de la province de Faucigny, à Bonneville, puis Seigneur de Cormand. Son château fut acquis à la famille de Menthon. Il mourut en 1756 ²⁰.

Gaspard s'installe comme praticien (juriste) à Annecy-le-Vieux et Annecy, et épouse Claudine Chevallier en 1718 ²¹; sa descendance se poursuit jusqu'à nos jours, en particulier avec le docteur Léon Duparc, mort en 1983.

Revenons donc à Claude. Aussitôt après la mort de son père Catherin-François, et majeur depuis peu, il augmente son patrimoine reçu par héritage en achetant des terres ; notamment en 1707 à La Combe pour 54 florins ²², La Bâtie pour 400 florins ²³.

Il est reçu Bourgeois d'Annecy avec ses quatre frères le 4 février 1709. Le gros registre des Délibérations du Conseil de ville mentionne en effet que « les honorables frères, originaires de la paroisse de Sillingy » sont reçus à des conditions diverses ²⁴.

Claude, qui a déjà une maison en ville héritée de son père, avec une cote d'imposition de 8 florins, 2 sous, 2 deniers, doit payer la finance de 700 florins « outre le mousquet et le selliot ». Ce qui veut dire qu'il revêt, outre sa dignité de contribuable local, celle de militaire et de pompier, si besoin est. Il doit garder chez lui, à portée de main, son arme pour défendre la ville et son seau de cuir pour faire la chaîne en cas d'incendie. Une semaine plus tard exactement, il épouse Jeanne-Reine Dunand, fille de maître Jacques Dunand et nièce de maître Pierre Dunand, notaire et futur châtelain de Sillingy. Le contrat de mariage avait été rédigé le 5 janvier précédent, la future épouse apportant une dot de 1800 florins, plus son trousseau, et le futur époux donnant un augment de dot de 900 florins ²⁵.

Claude semble avoir joui d'une certaine aisance, malgré les charges d'une nombreuse famille et les malheurs de la guerre de Succession d'Espagne qui entraîne l'occupation de la Savoie par les Espagnols de 1742 à 1749. Ainsi, en 1745, il achète les prés de la Balme appartenant à noble Antoine Greyffié, et investit 500 livres en rente, par acte passé devant son cousin le notaire Dunand ²⁶. Ayant confié deux de ses fermes à des métayers, il s'occupe de sa propriété d'Avully, à la Balme, avec l'aide d'un ménage de domestiques.

19) Renseignement oral de Pierre-Joseph Duparc, agent d'affaires, mort en 1932

20) Archives, Haute-Savoie, E 52, Tabellion de Bonneville, 1756, fo1.389 va; C 144, etc.

21) Minutes de maître Mauris.

22) Archives Haute-Savoie, Tabellion de Rumilly, fo1.100), et en 1709.

23) Tabellion d'Annecy, fo1.1.

24) Registre des Délibérations du Conseil de ville, Tome 50.

25) Archives Haute-Savoie, Tabellion d'Annecy, 1709, 1er livre, fo1.61.

26) Archives Haute-Savoie, Minutaire, foi. 13 et 61.

Sa situation de fortune, ses aptitudes, ses relations à Annecy dont il est Bourgeois, même s'il n'y réside guère, lui valent d'être élu syndic par les habitants de Sillingy, une grosse paroisse pour l'époque de plus de mille habitants. Les réformes du roi Victor-Amédée II et le Règlement Municipal de 1738 mettent en sommeil l'Assemblée Générale des habitants, et les prérogatives de celle-ci passent à un Conseil de 2 à 6 membres, qui se recrutent par cooptation « parmi les plus aisés, les plus capables et plus en état de servir la communauté ». Le syndic, qui préside ce conseil avec l'agrément de l'Intendant, est alors, avec le secrétaire de la communauté, le vrai dirigeant local, pratiquement inamovible et transmettant sa charge à ses descendants. Ainsi, pendant tout le XVIII^{ème} siècle, le syndicat de Sillingy et de la Balme restent aux mains de la famille. De plus, Claude est aussi « exacteur de la taille », c'est-à-dire qu'il a la charge de l'impôt direct, assiette et perception, charge aussi lourde qu'honorifique, car le titulaire est responsable sur ses propres deniers pour l'entier recouvrement de l'impôt. C'est ainsi qu'en 1743 Claude a la difficile mission de procéder à la levée d'une contribution exigée par les Espagnols comme tribut de guerre ²⁷. En 1766, il sera redevable au trésorier de la province de 4648 livres, « recette en l'année des deniers royaux » qu'il a fait percevoir par le secrétaire de la communauté.²⁸ Claude meurt le 31 décembre 1778, âgé de 92 ans, et est enseveli le lendemain dans l'église de la Balme, « après réception des Sacrements ».²⁹ De Jeanne-Reine Dunand il eut huit enfants. Quatre meurent jeunes. Les deux filles se marient à Cruseilles et reçoivent chacune 1000 livres de dot, plus le trousseau.

Jeanne-Claudine épouse le 21 février Claude Jacquet, procureur et bourgeois d'Annecy. Marie épouse en 1742 Claude Fournier ³⁰. Un fils, Noël, 1709-1772, n'a pas de descendance. Un autre, François-Hubert, 1713-1780, (sans enfant également ?) est huissier et sergent royal; à ce titre il réprime une émeute à Savigny, canton de St-Julien, en 1753 ³¹.

Il a enfin un fils, prénommé Claude comme lui. Claude naît le 24 janvier 1723. Il est un prolongement, et pas seulement par son prénom, de son père, Il en a d'abord la vitalité, car il meurt en 1804, âgé de 81 ans. Il reprend à partir de 1706 les charges de syndic et d'exacteur de la taille, qu'il assume pendant une vingtaine d'années pour les communautés de Sillingy et de la Balme ; en 1723 il reçoit à ce titre les dernières instructions de l'intendant Ballade de St-Robert ³².

27) Archives de Sillingy.

28) Archives Haute-Savoie, E 1026.

29) Archives Haute-Savoie, État-civil 204, fo1.76.

30) Archives Haute-Savoie, Tabellion d'Annecy, 1729, 1 fol. 200, et minutaire Dunand, fo1.40.

31) Archives Haute-Savoie, E 53, et Revue savoisienne, 1907.

32) Archives P. Duparc.

En 1779 il est redevable de la somme de 7694 livres pour cette recette ³³. Il fait l'acquisition de divers biens fonciers pour reconstituer ou pour agrandir

les domaines paternels : achat de terres en 1768 au seigneur de Pieullet ³⁴; achat de pâturages en 1788 lors de la vente de biens communaux faite devant l'intendant de Genevois ³⁵. Pendant la période révolutionnaire et lors de l'entrée des troupes françaises, Claude s'efface. Il n'affiche pas les idées républicaines soutenues par son cousin éloigné Jean-François Duparc, qui fut nommé député à l'Assemblée nationale des Allobroges, avec mandat de voter la réunion de la Savoie à la France. Mais il réapparaît sous le Consulat. En 1801 il est porté sur la liste des notables qui participent au vote à plusieurs degrés, organisé par la constitution de l'an VIII avec la mention suivante: « Sublessy. Duparc Claude père. Âge: 75 ans. Profession : rentier. Observation: il sait écrire » ³⁶.

Claude avait épousé en juillet 1743, à l'âge de 20 ans, Louise fille de feu Mathieu Dupont, ancien syndic de Sallenôves. Mais le contrat de mariage avait été passé devant maître Dunand, le cousin des Duparc, dès le 11 avril 1742, et Louise apportait en dot 1260 livres, « somme par lesdits père et fils Duparc vérifiée, retirée et empochée, voyant moydit notaire et témoins », et un trousseau « savoir trois habits complets, l'un noir de serge de Londres, un autre de couleur gris de fer de droguet et l'autre de couleur rousse, dix cotillons de toile mélangé de coton de bonne valeur, quatre douzaine de chemises... un chemisette de rebon bleu... de plus douze drap avec douze aunes de toile pour faire des nappes, douze serviettes... avec un grand coffre de noyer bois fermant à la clef et autres menus linges quotidiens »; le futur donnait un augment de dot de 630 livres ³⁷.

Des sept enfants de Claude, Jacques, né le 16 juillet 1764 à Sillingy, est l'avant-dernier; mais plusieurs de ses aînés meurent jeunes. Sa soeur Louise, dernière de la série, épouse en 1789 Jean-Louis Tapponier d'Andilly. Seuls deux de ses frères font souche; le premier, Claude, de vingt ans plus âgé (1744-1819), s'installe à Annecy et compte parmi ses descendants au XIX^{ème} siècle plusieurs avocats ou avoués, en particulier François, député à l'assemblée Nationale de 1871 à 1876 ; leur lignée continue à Annecy ou ailleurs, mais leur maison, avenue d'Albigny, fut démolie en 1976. Le second frère Joseph-François (1757-1793), propriétaire à la Balme de Sillingy et à Annecy, est notaire dans cette ville, comme ses deux fils, qui moururent en laissant des filles ; leur maison, aux Balmettes, existe encore.

33) Archives Haute-Savoie, E 1027, fol. 336.

34) Archives Haute-Savoie, Minutaire Dunand.

35) Archives Haute-Savoie, E 1027, f01.17 bis.

36) Archives Haute-Savoie, E 1027.

37) Archives Haute-Savoie, Minutaire Dunand, 1742, fol. 38.

Jacques épouse en novembre 1789 Françoise Jacquet, fille de Jacques-Antoine, un procureur de Cruseille, et nièce de révérend Claude-Louis Jacquet, chanoine du Saint-Sépulcre d'Annecy ; sa mère, née Claudine Duparc était une parente du marié ³⁸. Jacques apparaît lui-même à quelques reprises comme procureur devant la judicature du Genevois, c'est-à-dire représentant ou avoué de plaideurs, du moins avant la mort de son père en 1804.

Trois ans après son mariage, la Savoie sera occupée par les troupes françaises. Jacques aura encore le temps de connaître l'ancien régime sarde, la Révolution Française, l'Empire, l'occupation autrichienne et le retour au royaume de Sardaigne avant de mourir à 57 ans. Les événements politiques ne le touchent pas personnellement ; il s'efface et ne brigue aucune fonction. Il se consacre à ses propriétés et ne semble pas avoir souffert de la crise économique, de la réquisition des Autrichiens, du typhus et des mauvaises récoltes de 1816-1817, qui ruinèrent alors beaucoup de propriétaires terriens. On voit au contraire en 1793 « le citoyen Jacques, fils du citoyen Claude Duparc » acheter des vignes à la Balme « par la tradition d'une plume à écrire » en l'étude de François Joseph Duparc au Palais de l'Isle ³⁹; ou en 1816 avoir des créances sur les frères Périssoud par exemple.

Jacques meurt le 4 septembre 1821, après avoir testé le 30 août devant son cousin le notaire Joseph-François Duparc. Il reste un peu dans l'ombre de son père auquel il ne survivra que dix-sept ans. De ses cinq fils, deux meurent assez tôt sans descendance. Un autre, Ignace, né en 1799, a une nombreuse progéniture ; il semble être tombé dans des difficultés financières, dues peut-être à la crise économique, et ses fils auront des situations médiocres – un fabricant d'huile de noix à la Balme, un douanier à Marseille – ou se dispersent. Un autre fils encore, François, s'établit à Annecy, a une propriété à Poisy dont il devient maire, et meurt sans descendance masculine. L'aîné est notre aïeul, dénommé Jean-Claude.

Jean-Claude naît le 1er décembre 1790 à Sillingy. Baptisé le lendemain, il a comme parrain son grand-père Claude Duparc, et comme marraine sa tante Jeanne Durand. À vingt-trois ans, le 18 février 1813, il épouse une jeune fille qui n'a pas encore dix-huit ans (elle est née le 6 novembre 1795), Claudine, fille de François Ravoire, dont le frère est notaire et syndic de Rumilly. Cette hâte est due – il ne saurait être question de mal penser – à la campagne de Russie de 1812.

Voici ce que raconte un témoin contemporain: « En 1812, un décret ordonna une forte levée, exemptant les sujets mariés. Le bruit s'en étant répandu un peu avant que le décret ne fut publié, il se fit plus de mariages en un jour qu'il ne s'en fait ordinairement en deux ans. Deux jeunes gens se rencontraient errant au travers

38) Archives Haute-Savoie, Tabellion de Cruseilles, 1789, fol.3 v.

39) Archives Haute-Savoie, Tabellion d' Almecy, livre 1er, foi. 189.

des champs, se disaient l'un à l'autre : « Où vas-tu ? – Et toi ? – Chercher une femme – Et moi aussi. » Si l'un d'eux rencontrait une jeune personne il lui disait sans autre compliment : « Es-tu mariée ? – Non. – Veux-tu déjeuner ? – Oui. Eh bien moi aussi ». Et sans perdre un instant ils allaient ensemble chez l'officier de l'état-civil ⁴⁰.

Mais ne tombons pas dans les exagérations du chroniqueur. Jean-Claude n'a pas battu la campagne : les parents sont intervenus et Claudine apportait 5000 francs de dot, en plus de terres aux Devins de la Balme, deux moulins, un battoir et des meubles. Elle mourra vingt ans après son mari, le 13 mai 1868. Jean-Claude doit traverser non seulement des mutations politiques, la Savoie revenant au royaume de Sardaigne après plus de vingt ans de rattachement à la France, mais aussi une crise économique qui secoue le pays dans la première moitié du XIX^{ème} siècle. S'il paraît s'être assez bien tiré, avec son père et comme lui, de la crise de 1815-1817, il doit faire face à la fin de sa vie à de plus grandes difficultés. Pour aménager une de ses maisons, probablement la maison neuve des Devins, il avait contracté des emprunts: 2000 livres le 11 avril 1829, prêtés par son notaire J. Masson, 1000 livres le 1er mars 1844 prêtées par Ignace de Sirace ⁴¹. Ce recours au crédit privé n'avait rien d'anormal, d'autant que Jean-Claude avait à son actif de nombreuses créances à terme ; nous en connaissons quelques unes provenant soit de prêts consentis par lui, soit des ventes de redevances en nature versées par ses métayers: 200 livres de Charles Cruet de Choisy, 60 livres d'Aimé Georges d'Annecy, 393 livres de J. B. Guillot de Sillingy, 120 livres de Roch Lacroix de Choisy, 265 livres de Bernard Bosquet de Choisy, etc... ⁴².

Malheureusement les événements politiques viennent compliquer la situation. Les revers militaires du roi Charles-Albert dans sa lutte contre les Autrichiens pour libérer le nord de l'Italie, la défaite de Custozza en juillet 1848 entraînent des contraintes fiscales. Un « emprunt volontaire et national » du 23 mars 1848, suivi d'un « emprunt forcé » du 7 septembre, basés sur la valeur vénale des propriétés, frappèrent essentiellement ceux qui avaient des biens immobiliers et provoquèrent de violents mécontentements. Les créances qu'a Jean-Claude ne lui sont pas remboursées; les frères Gruaz lui doivent 1000 livres d'arriérés pour la ferme des moulins des Devins, entre autres. Aussi Jean-Claude doit-il lui-même contracter un emprunt de 3000 livres, le 19 décembre 1848, auprès de ses cousines les sœurs Terrier.

Il meurt le 30 décembre 1849 dans sa maison d'Avully. Le 19 de ce mois, malade et alité, il avait fait venir son cousin, le notaire Pierre Duparc, pour lui

40) V. de Saint-Genis, Histoire de Savoie, III, p.300.

41) Archives Pierre Duparc.

42) Archives Pierre Duparc.

faire enregistrer ses dernières volontés. Il demande à ses héritiers de faire célébrer 150 messes basses, plus les anniversaires, mais déclare ne rien pouvoir léguer aux hôpitaux des saints Maurice et Lazare. Puis il fait un certain nombre de legs. Il laisse à sa femme Claudine l'usufruit d'un logement dans la maison qu'elle choisirait ; là lui seraient livrée tous les mois une somme de 100 livres, du bois, des provisions de toute sorte et un baril de vin. Il lègue à ses filles non mariées Alexine, Célestine et Rosalie leur part légitime ; à ses autres filles, Jeannette, femme de Jean Sonjon, le greffier, et à Fanchette, femme de Jean-Joseph Lavorel, le meunier, il lègue à chacune 2000 livres en plus de leur dot. Enfin, pour reconnaître les bons services de Joseph Grust « qui a été si longtemps notre dévoué domestique », il demande à ses héritiers « de lui être en aide pour vivre ». Il nomme ensuite pour héritiers ses trois fils Pierre, Claude-Marie et Jean-Claude le jeune. Ce dernier, encore mineur, malade, teste en faveur de son frère Claude-Marie le 15 novembre 1857 et meurt peu après. Des deux fils survivant, l'aîné Pierre est âgé de 33 ans à la mort de son père, et a déjà reçu le 23 mai, par préciput et hors part, un avantage important.

Lors de l'inventaire successoral, qui se fait en 1850 devant le notaire Pierre Duparc, puis lors du partage en 1861, il reste encore à répartir deux maisons principales et 128 journaux de terre, une quarantaine d'hectares, estimé (et sûrement sous-estimés) 99794 francs. Pierre prend la propriété d'Avully, sur la paroisse de la Balme ; il en deviendra maire après 1860. Il n'a pas de descendance masculine. Claude-Marie reçoit le domaine des Devins, sur la paroisse de Sillingy ; une maison de maître et une ferme, une vingtaine d'hectares, deux moulins et un battoir.

***De la plume d'oie à la plume de fer ;
être savoyard, français et médecin***

Claude-Marie : mon grand-père ! Cet enfant de Sa Majesté Charles-Félix, roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, à la veille des soulèvements de 1830 ! Cet élève du collège chappuisien qui apprend à écrire après avoir taillé sa plume d'oie. Puis ce jeune homme qui prend à Chambéry la diligence de Turin pour franchir les Alpes et poursuivre ses études dans la capitale piémontaise. Cet étudiant de Turin, bouleversé par les révolutions de 1848 et l'éveil des nationalités. Et de retour en Savoie, le médecin dévoué qui fait seller son cheval pour aller voir un malade. Le Savoyard qui veut être français et vote suivant son cœur en 1860. Mais pour se retrouver aussitôt après opposant à Napoléon le Petit (Napoléon III), plein d'idées généreuses et vaguement socialisantes, qui acclamera la troisième République et deviendra un modeste élu local.

Ce mari tempétueux et anticlérical, mari d'une femme fine et douce, pieuse et mystique. Le père de famille trop occupé, trop désintéressé, dont les mains retiennent difficilement l'argent du ménage. L'homme âgé enfin, au visage ravagé, qui disparaît douze ans avant ma naissance. Un abîme nous sépare. Et un même abîme le sépare de ses ancêtres.

Claude-Marie, né le 8 décembre 1829, avait juste vingt ans à la mort de son père. Dans le partage de 1850, il reçoit le domaine des Devins. Mais vait-il y rester ? Le domaine est réduit par le partage ; de plus, l'économie rurale est en crise en ce milieu du XIX^{ème} siècle. Les propriétaires fonciers ne peuvent plus vivre sur leurs terres comme autrefois. Claude-Marie aurait pu envisager une carrière juridique : notaires, avocats et avoués ne manquent pas dans sa famille et parmi ses cousins depuis la fin du XVIII^{ème} siècle. Comment fut-il orienté vers les études médicales ? Certes, le médecin est un personnage qui prend place dans la société de ce temps. Mais une réponse plus directe à la question se trouve probablement sur la première page de sa thèse, réimprimée en 1855 : elle est dédiée « À ma mère et à mon cousin le docteur J.M. Périssoud, en reconnaissance de ses soins affectueux. » Ce médecin, fils d'un architecte-arpenteur de Thusy en Genevois entre 1820 et 1830, était un parent de sa mère. Il semble avoir eu une influence non seulement sur les études de l'orphelin, mais aussi sur ses options politiques. Car Périssoud était un personnage engagé dans le parti libéral, ami du futur député Jules Philippe, qui essaya de lancer avec lui un journal: «La Vigie du Mont-Blanc » à Annecy en 1848.

Après ses études secondaires au Collège chappuisien d'Annecy, ClaudeMarie se rend à Chambéry, à l'École Universitaire établie en vertu des billets royaux du 6 mai et 20 juin 1835 ; les élèves en médecine et chirurgie du duché de Savoie devaient fréquenter cette école pendant leurs deux premières années seulement. Après ce séjour à Chambéry entre 1850 et 1852, Claude-Marie poursuit ses études à Turin. Imaginons-le donc prenant la diligence, comme l'almanach de l'époque nous l'indique en annonçant ; « Intérieur, 6 places; coupé, 3 places ». Le coupé, c'est la partie antérieure, découverte, où l'on voit admirablement le paysage, et où l'on goûte le mieux les intempéries; c'est probablement là que s'est hissé le jeune étudiant. La diligence de Turin se prend à Chambéry à trois heures du matin, et l'arrivée dans la capitale des États sardes se fait vers cinq heures du soir. Quelle fut la vie du jeune savoyard de vingt ans à Turin ? Nous l'ignorons, car il n'a guère fait de confidences à ses enfants. En tous cas il soutint avec succès sa « Thèse inaugurale » pour être reçu « docteur en médecine et chirurgie » sur « L'entorse en général », assez mince travail d'une vingtaine de pages, mais correspondant peut-être à des aventures de montagne. L'exposé oral qui précédait la soutenance était d'une parfaite orthodoxie.

C'est après la mort de sa mère, alors qu'il a atteint la quarantaine, que Claude-Marie songe à se marier. Comment fit-il la connaissance de Césarine-Marie Bimet, habitant Aix-les-Bains avec sa mère et orpheline de père ? Peut-être par l'intermédiaire d'un des docteurs Furetier d'Aix, famille qui avait une alliance avec les Bimet, et était en relation avec Claude-Marie. Marie Bimet, née le 12 février 1842, avait elle-même 28 ans; elle était la fille d'Antoine Bimet, riche bourgeois d'Aix, appartenant à une famille de négociants. Le mariage eut lieu le 28 septembre à Aix. Dans le contrat, rédigé la veille, le marié apportait sa propriété des Devins, « ses meubles meublants de ville et de campagne, ses objets mobiliers de sa profession, une bibliothèque d'une valeur de 4000 francs ». La mariée apportait « un trousseau estimé à 3000 francs, des objets mobiliers, linge et bijoux ; une somme de 8000 francs, plus tous les meubles qu'elle possède dans le canton d'Aix ». Après le mariage les époux habitent un logement plus vaste au 36 faubourg de Bœuf, c'est-à-dire rue Carnot aujourd'hui, à Annecy, entre la rue Vaugelas et la place Carnot, en attendant de se construire une maison. Celle-ci fut édifiée en 1883; elle se trouvait dans le même quartier aux noms toujours pittoresques, rue Derrière-Bœuf; soit la rue Vaugelas actuelle, au numéro 27.

Il nous faut revenir à un aspect de Claude-Marie, ses idées politiques déjà mentionnées, qui lui furent inspirées par les événements de 1848. Il avait alors vingt ans comme les jeunes étudiants de 1968, 120 ans plus tard. En 1848 se mêlèrent de la même façon des idées généreuses, des conceptions sociales – pour ne pas dire socialistes, adjectif encore trop imprécis à l'époque – un désir de libérer les peuples sous domination étrangère – dans le cas particulier, il s'agissait de l'Italie du Nord, tenue par les Autrichiens – et enfin un anticléricalisme actif. A Turin, l'étudiant vit dans la fièvre politique qui accompagne les réformes de Charles-Albert de 1847, le Statut octroyé en 1848, les lois anticléricales de Siccardi et Ratazzi en 1850 et 1854. Ceci ne l'empêche pas cependant, une fois revenu en Savoie, de voter en faveur du rattachement de 1860 à la France impériale. Mais il n'aime pas l'Empire, et pendant la période dite de « l'ordre moral », il se tiendra retiré. Ce n'est qu'en 1875 qu'il entrera modestement dans la vie politique locale comme conseiller ou adjoint du maire d'Annecy.

Il semble qu'à plusieurs reprises les affaires de Claude-Marie se soient ressenties de son caractère. Il montre en tous cas fréquemment de la négligence ou de la maladresse dans la gestion de sa fortune, et les quelques comptes de lui qui nous sont parvenus présentent un aspect désordonné. Mais sur ce point il ne s'agit peut-être que d'une mauvaise adaptation à la plume en fer ⁴³. Il est difficile de savoir pour quelles raisons il souscrit des billets de reconnaissance

43) Cf. Pierre Duparc, *Revue Savoissienne*, 1985..

de dettes, minimales d'ailleurs, entre 1858 et 1860 ; peut-être était-ce pour son installation comme médecin. Mais pourquoi, en 1862, se porte-t-il caution dans une dette de 22.000 francs contractés par François Gautier, pharmacien à Albens ? Peut-être à cause d'une parenté avec l'épouse de celui-ci, Joséphine Terrier, fille du notaire François Duparc des Devins. Plus tard, il met au monde tous les enfants de la famille Ligné, et en 1884, il prête 1600 francs à l'un d'eux, Raoul. Il s'attire des reproches vexants de la « Veuve Fleury Ligné et Cie, brasserie d'Annecy » ; et après la fondation du théâtre de l'Œuvre, en 1892, il essaie vainement d'obtenir un remboursement.

En 1879, Claude-Marie devient membre effectif de l'Académie Florimontane. Il fait paraître jusqu'en 1883 un « Tableau des maladies et des décès à Annecy » dans la Revue savoissienne.

Cinq enfants naissent à Annecy de son mariage : Antonie ; Lucie Claudine Flavie, le 8 janvier 1873 ; Ferdinand François Joseph, le 15 février 1874 ; Joseph Claude Louis, mon père, le 5 juin 1875, pratiquement le petit dernier ; Louis Marius Léon, en effet, né le 29 août 1877, mourra en nourrice à la Balme dès le 19 septembre de cette même année.

Note de l'éditeur :

Ce texte a été rédigé pour ses enfants par Pierre Duparc. Né le 22 juin 1912 à Annecy, fils du docteur en médecine Joseph Claude Louis, il ne suit pas la vocation familiale orientée vers la médecine. Diplômé de l'École des Chartes, il est, pendant la guerre, Directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie. Auteur de nombreux ouvrages sur la Savoie qui sont une source inépuisable d'informations historiques pour les généalogistes.

Ajout : tel Bernard Duparc 13/4/2012

Des Duparc ont habité à Chavannaz lieu dit Poitrier, on les retrouve sur la Mappede

Ce sont eux qui sont partis sur Jonzier Epagny

Un Duparc a été condamné à avoir la tête coupée, il recherche son procès

Il aurait été ensuite gracié